

CONSEIL MUNICIPAL

Reprise des chantiers en cours

Le Conseil municipal a donné son feu vert à la reprise des chantiers communaux en cours moyennant le respect des mesures de précaution liées au coronavirus. Les marchés hebdomadaires, eux, se poursuivent sous une forme étoffée mais éclatée.



Après la réalisation de la première phase, ici l'état du chantier avant Pâques, les travaux ont repris plus à l'est à la Rue de la Fourchaux.

Suite à une analyse des risques et à l'adhésion des principaux intéressés, soit les monteurs de réseau des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité, le Conseil municipal a autorisé la reprise des chantiers communaux en cours.

Son feu vert est conditionné au respect strict des mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique. Dans les situations critiques où la distance de sécurité ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire.

Rue de la Fourchaux

Ainsi, le remplacement de la conduite d'eau potable à l'est de la Rue de la Fourchaux a débuté ce mardi 14 avril. Avant Pâques, la première phase du projet avait permis de renouveler 50 mètres de conduites et de sécuriser l'alimentation de trois bâtiments.

La seconde étape verra le changement d'environ 100 mètres de conduites. Elle durera trois semaines environ. Afin de tout mettre en œuvre pour faciliter les travaux et réduire la durée du chantier, des déviations de la circulation ont à nouveau été mises en place par la Route de Mont Soleil et la Rue des Fontenayes.

Rue des Jonchères

Mis temporairement à l'arrêt, le chantier de la Rue des Jonchères va pour sa part reprendre le lundi 20 avril. Dans ce secteur, c'est le raccordement électrique d'un bâtiment et le

changement de l'éclairage public qui restent à effectuer. Suivra la remise en état des zones touchées par les travaux. Il faudra compter deux à trois semaines avant la fin de ces derniers.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes de leur coopération et de leur compréhension.

Marchés hebdomadaires

Répartis différemment dans l'espace urbain, les stands des deux marchés hebdomadaires continuent d'accueillir les chalands sans discontinuer depuis le 24 mars dernier. Quatre marchands sont désormais présents le mardi: les Délices d'Afrique, le Pain d'antan, le Panier du pêcheur et Schwab fruits et légumes. Le vendredi, ils sont six : le boucher artisan Oppliger, la fromagerie de La Chaux-d'Abel, le Pain d'antan, le Panier du pêcheur, les Saveurs locales ainsi que Schwab fruits et légumes.

Afin de bien délimiter l'espace réservé à chaque commerçant et de garantir le respect des distances entre les clients, les étals sont répartis entre le sud de la Place du Marché, au débouché de la Rue du Marché, le nord de la place et la Rue du Temple.

Commerces locaux: liste actualisée

A disposition depuis la semaine passée, la liste des commerçants, établissements publics et prestataires de services divers a été actualisée par la chancellerie. Elle recense actuellement près d'une quarantaine de contacts.

Elle peut être consultée en tout temps sur la page d'accueil du site internet de la commune: www.saint-imier.ch -> «COVID-19 : infos utiles». Elle peut évidemment encore être appelée à évoluer. Pour toute communication ou question, merci de contacter la chancellerie municipale: 032 942 44 24 ou info@saint-imier.ch.

Les mesures en vigueur depuis le début de la crise pour effectuer les courses des personnes confinées chez elles restent plus que jamais d'actualité. Il suffit d'appeler les paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), le réseau d'entraide imérien Service Pâques (032 941 49 67) ou encore de faire appel au groupe d'entraide «Coronavirus (COVID19) Solidarité Saint-Imier» via sa page Facebook.

Aide économique d'urgence

Annoncée à fin mars par la Municipalité, l'aide économique d'urgence destinée aux commerçants, artisans et indépendants établis à Saint-Imier répond indiscutablement à une demande. La délégation du Conseil municipal chargé d'analyser les dossiers en a ainsi reçu 18.

Onze prêts de 5'000 francs ont été accordés à ce jour. Trois demandes ont été refusées. Des compléments d'information ont été requis dans quatre cas.

Les requêtes peuvent continuer à être adressées au Service économie et tourisme, Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Le document nécessaire au dépôt de la demande est disponible sur la page d'accueil www.saint-imier.ch -> «Aide économique d'urgence». A ce stade, celle-ci n'a pas été limitée dans le temps. (cm)